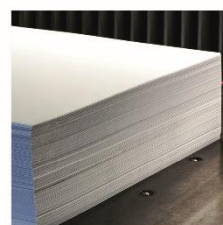
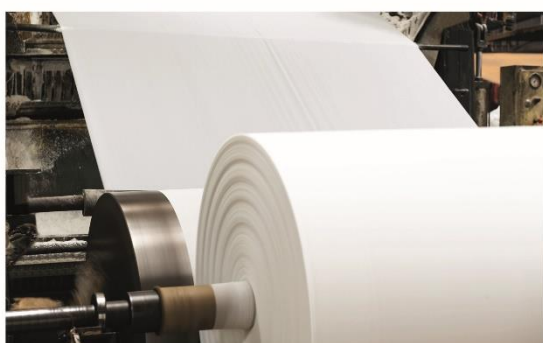




Charte sur l'achat durable de produits de marque et d'emballages à base de cellulose



Version : février 2019

Dernière actualisation : 18.02.2019

Charte sur l'achat durable de produits de marque et d'emballages à base de cellulose

1. Notre philosophie

« Nous devons tous nous conduire chaque jour comme des acteurs responsables en matière économique, sociale et environnementale. »

C'est avec cette phrase qui reflète la philosophie de l'entreprise que Lidl France formule son devoir de responsabilité vis-à-vis de l'Homme et de la Nature. En ce sens, nous avons élaboré cette charte qui définit notre responsabilité dans l'achat durable de produits de marque propre et d'emballages à base de cellulose.

Les forêts couvrent à peine un tiers de la surface de la Terre et sont importantes à plus d'un titre. En premier lieu, si l'on excepte les mers et océans¹, elles hébergent 80 pourcent des espèces d'animaux et des variétés de plantes connues à ce jour. Les forêts sont également un facteur économique important et sont essentielles pour la survie de milliers de personnes dans le monde.

Selon le Wold Wildlife Fund (WWF), les forêts sont, au même rang que les mers et les océans, le plus important producteur d'oxygène et elles jouent un rôle de stockage du dioxyde de carbone, qui est un gaz à effet de serre. Les forêts purifient notre air, régulent le cycle local de l'eau, limitent les périodes de sécheresse, protègent contre les inondations en même temps qu'elles protègent les sols de l'érosion. Malheureusement, de nombreux écosystèmes forestiers sont menacés à l'heure actuelle. Une forêt de la taille d'un terrain de football disparaît toutes les quatre secondes¹.

Pour établir cette charte d'achat responsable, les mesures pratiques et les domaines d'action ont été définis à partir des six critères définis par FOREST EUROPE pour garantir une gestion durable des forêts. L'organisation FOREST EUROPE regroupe 46 pays européens et l'Union Européenne et centre son action sur les questions politiquement prioritaires et socialement utiles dans le domaine de la forêt et de la gestion forestière. Les critères sont les suivants :

- Maintien et amélioration appropriée des ressources forestières, et garantie de leur contribution au cycle global du carbone
- Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
- Maintien et promotion de la fonction de production des forêts, aussi bien pour les produits en bois que pour leurs dérivés
- Maintien, protection et amélioration adaptée de la diversité biologique au sein des écosystèmes forestiers
- Maintien et amélioration adaptée de la fonction de protection au niveau de la gestion de la forêt, particulièrement en matière de sols et d'eau
- Maintien des diverses autres fonctions et conditions socioéconomiques

¹ Rapport du WWF (2017) : chaîne d'approvisionnement sans déforestation – contribuer ensemble à la protection de la forêt



2. Fixation de nos objectifs

Les consommateurs attendent des standards élevés dans la fabrication des articles à base de bois ou renfermant des composants à base de cellulose. Nous reprenons cette exigence à notre compte et avons la volonté de la traduire en résultats concrets. La crédibilité et la capacité à mettre en œuvre nos décisions sont dans ce domaine la pierre angulaire de l'action de Lidl France.

En partenariat avec les acteurs associés à la chaîne d'approvisionnement et leurs parties prenantes, nous souhaitons apporter notre contribution à une exploitation du bois plus acceptable du point de vue environnemental et social. C'est pour atteindre cet objectif que nous exposons dans cette charte les principes concernant nos achats d'articles et d'emballages à base de cellulose, leurs objectifs et mesures concrètes associées.

2.1 Approches stratégiques

Préservation des ressources - Économiser les ressources naturelles en bois est la meilleure protection des forêts, et cela apporte une contribution importante à la préservation de la Nature. C'est la raison pour laquelle une utilisation économe de bois, de cellulose et de papier au niveau de nos articles de marque et de nos emballages figure à la première place.

Renforcer l'utilisation de matériaux recyclés - Lorsqu'il est possible d'avoir recours à des matériaux recyclés, cela permet clairement de préserver des ressources. Néanmoins, pour ce qui est de la décision d'employer des matériaux recyclés, nous devons obligatoirement prendre en compte des exigences éventuelles en termes de stabilité, d'impression, d'amélioration et de MOSH/MOAH.

S'il s'agit de fibres neuves : elles doivent avoir une origine certifiée - Lorsque l'utilisation de matériaux recyclés n'est pas possible et que des fibres neuves sont employées, elles doivent de manière préférentielle être certifiées par le Forest Stewardship Council® (FSC®). Cela vaut particulièrement pour les emballages primaires des aliments.

2.2 Champ d'application

Cette charte d'achat responsable se réfère à la composition de l'ensemble des parties de produits en bois, cellulose ou papier pour les articles de marque propre, de même que pour les emballages primaires ou secondaires contenant du bois, de la cellulose ou du papier dans l'offre de la gamme de Lidl France.

Sont exclus les articles distribués à partir de la boutique en ligne. Le présent document d'orientation est régulièrement mis à jour.

En partenariat avec nos fournisseurs, nous suivons les progrès effectués, de même que nous développons et décidons de nouvelles mesures. Celles-ci seront engageantes pour l'ensemble des fournisseurs. En cas d'écart par rapport aux objectifs fixés, des mesures doivent être définies en vue de s'assurer d'une bonne mise en œuvre.



3. Nos engagements

3.1 Conception responsable de l'assortiment

Textiles

La société Lenzing AG est considérée comme l'un des promoteurs des fibres de cellulose respectueuses de l'environnement. La viscose, le modal et le lyocell font partie des fibres de cellulose. La partie principale de notre gamme supprime la viscose pour la remplacer par des fibres Lenzing™ EcoVero™.

Les fibres Lenzing™ EcoVero™ sont fabriquées à partir d'une matière première de bois naturel. Le bois provient de forêts ou de plantations exploitées de façon durable, certifiées FSC. Les processus de fabrication respectueux de l'environnement doivent se conformer à des normes strictes. Par ailleurs, les produits chimiques sont récupérés et réemployés. Au travers de l'optimisation du processus de fabrication, il est possible de baisser la consommation d'eau et d'énergie de 50 % par rapport à la fabrication classique de viscose. Afin d'assurer la transparence de la chaîne d'approvisionnement, il est possible, grâce à une nouvelle technologie d'identification des fibres, de signaler la viscose Lenzing™ EcoVero™ au sein du produit final. Les fibres Lenzing™ EcoVero™ sont certifiées par une marque environnementale européenne.

D'ici fin 2019,

dans le domaine du textile, nous nous sommes fixés l'objectif de remplacer l'ensemble des fibres en cellulose par des fibres LENZING™.

Produits en bois et emballages

Notre objectif est de modifier l'ensemble des produits de marque propre, y compris les emballages et les étiquettes des produits de marque propre ou les fibres neuves certifiées FSC®. Toutefois, comme expliqué précédemment, lors de la décision d'utiliser des matériaux recyclés, nous devons obligatoirement prendre en compte des exigences éventuelles en termes de stabilité, d'impression, d'amélioration et de MOSH/MOAH.

D'ici fin 2020,

nous avons l'objectif d'atteindre 100% de cellulose utilisée pour nos produits de marque propre et pour nos emballages recyclée et/ou certifiée FSC®.

*Exceptionnellement, en cas de disponibilité réduite de matériaux certifiés FSC®, des articles pourront utiliser des matériaux certifiés PEFC.



3.2 Origine, transparence et traçabilité

Selon les organisations de défense de l'environnement, l'abattage illégal de bois est désormais au niveau mondial l'une des plus importantes menaces pour les forêts. Depuis 2013 et le Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), une réglementation est en place interdisant d'introduire dans l'UE le bois abattu illégalement ainsi que les produits fabriqués à partir de ce bois. Nous respectons intégralement les dispositions légales ainsi que les obligations demandant une attention particulière. De plus, nous avons mis en place des processus faisant en sorte qu'aucun bois provenant de sources illégales ne soit utilisé. Pour les produits que nous importons nous-mêmes, le rapport complet d'un institut de vérification externe constate que cette exigence est bien remplie. Au niveau des produits que nous n'importons pas, l'obligation de démonstration incombe à nos fournisseurs. Leur respect des obligations est défini par nous sous forme contractuelle, et vérifié sur des échantillons. Au niveau des produits certifiés, portant par exemple le label FSC®, c'est la certification de la chaîne produit (en anglais le Chain of Custody [COC]) qui garantit une traçabilité sans faille.

Procédure destinée à éviter l'emploi de bois provenant de sources illégales*

- ✓ Importé par Lidl → Institut de vérification externe, certification
- ✓ Pas importé par Lidl → Fournisseurs, certification
- ✓ Produit certifié (par exemple label FSC®) → Certification de la chaîne produit

*seulement en référence à des produits non-alimentaires

Notre objectif est d'offrir aux consommateurs une plus grande transparence et, lorsque cela est possible, une traçabilité jusqu'à la source. Grâce à des informations lisibles et compréhensibles sur l'emballage de nos produits de marque propre, Lidl France aide ses clients à choisir leurs produits.

Production - La protection de l'environnement et des conditions de travail conformes au contrat social sont pour nous des priorités. Parallèlement à la mise en place d'un assortiment responsable, Lidl vient en appui de projets ciblés qui favorisent le boisement et une exploitation durable des arbres. De cette manière, 40 000 arbres locaux ont par exemple été plantés au Pérou dans le cadre de projets menés avec l'organisation Transfair à partir de dons et de partenariat. Sans ces arbres qui maintiennent l'eau dans le sol, des minéraux utiles sont lessivés lors de fortes pluies, ce qui conduit à un appauvrissement de la qualité des sols et à leur érosion, avec pour conséquence une plus faible productivité.

Interventions dans l'environnement - Nous considérons que de bonnes pratiques agricoles et le maintien de la biodiversité présente sont fondamentaux pour l'avenir de la production du bois. De plus, nous refusons l'abattage de bois illégal et/ou du défrichage par le feu pour gagner de nouveaux espaces agricoles utiles. Les surfaces boisées ne sont pas seulement défrichées pour la production de bois (bois de construction, cellulose), mais également pour la production de matières premières comme l'huile de palme et le cacao. Les chartes d'achat responsable correspondant à l'achat durable de ces matières premières peuvent être consultées par tous sur notre site Internet dédié à notre Politique de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) enrouteversdemain@lidl.fr.



3.3 Développement continu des normes

Nous recherchons activement à échanger et à collaborer avec d'autres entreprises, des organisations non-gouvernementales, comme dans le cadre d'initiatives européennes, de manière à ouvrir la voie à des améliorations au travers d'un travail en commun. Afin de soutenir une gestion responsable des forêts, Lidl est entré en mars 2008, en tant que première entreprise commerciale du secteur alimentaire, au sein du Forest Stewardship Council® (FSC®). En tant que membre de l'initiative de promotion du papier recyclé (IPR), Lidl soutient depuis le début de l'année 2009 une approche sectorielle. Le but de l'initiative est d'élever le niveau de prise de conscience des côtés positifs et d'acceptation du papier recyclé au sein de notre société.

4. Organisations et labels

4.1 Le Forest Stewardship Council® (FSC®)



Préserver nos forêts pour les générations futures est l'objectif du Forest Stewardship Council® (FSC®). Pour l'atteindre, le FSC® met en place des standards en matière d'exploitation responsable des forêts. La certification forêts du FSC® est au centre du système FSC®. Il confirme qu'une région forestière donnée est exploitée conformément aux principes et critères du FSC®.

4.2 Le label environnemental européen



L'Ecolabel de l'Union européenne (UE) est un label de qualité reconnu dans l'ensemble des pays membres de l'UE, de même qu'en Turquie, en Norvège, en Islande et en Suisse. L'objectif de l'Ecolabel de l'UE est de permettre au consommateur d'identifier des produits plus respectueux de l'environnement et plus sains. Sont certifiés les produits et les services ayant moins d'effets sur l'environnement que des produits comparables. L'Ecolabel de l'UE impose des exigences élevées relativement à une fabrication prenant en compte des critères sociaux et de respect de l'environnement, de même que relativement aux possibilités d'utilisation. La certification s'intéresse à l'ensemble du cycle de vie produit, de l'obtention des matières premières jusqu'à la production, la distribution et l'élimination.

4.3 Le Blaue Engel



Porté par le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire, l'administration fédérale de l'environnement et la société RAL GmbH, le Blaue Engel existe depuis 1978. Parmi ses exigences, le Blaue Engel vérifie particulièrement les effets des produits et des services sur l'environnement : sur le climat, les ressources, l'eau, le sol et l'air. De la même manière, cette vérification se concentre sur leurs effets sur les personnes. Le Blaue Engel garantit que les produits et les services répondent à des exigences élevées en matière d'environnement, de santé et de caractéristiques d'utilisation. L'appréciation portée doit se faire en examinant la totalité du cycle de vie. L'ensemble des produits et services portant la marque du Blaue Engel font l'objet de vérifications portant sur des critères établis pour chaque groupe de produits. Afin de refléter en même temps les évolutions techniques, les critères sont réexaminés tous les trois à quatre ans par le ministère fédéral de l'environnement.